

LAUSANNE

Casino des étrangers.

Voici le texte de la nouvelle convention proposée entre la Commune de Lausanne et le comité d'initiative du Casino de Lausanne-Ouchy :

I. La Société du Casino de Lausanne-Ouchy, aujourd'hui en formation, s'engage à construire sans retard un casino, selon les plans qu'elle a fait élaborer et qu'elle soumettra à l'approbation de la Municipalité de Lausanne. Ce casino sera construit sur le terrain que la Commune de Lausanne met à la disposition de la Société, d'une superficie totale de 7945 mètres carrés environ, figuré sur le plan qui restera annexé à la présente convention.

La Commune reste propriétaire de ce terrain.

II. En raison du but d'utilité publique poursuivi par la Société du Casino de Lausanne-Ouchy, la Commune de Lausanne concède à cette société l'usage gratuit du terrain ci-dessus désigné.

Cette concession est faite, à titre gratuit, pour la durée de cinquante ans dès l'ouverture de l'établissement.

La Société du Casino est autorisée à construire sur ce terrain un casino contenant les locaux prévus dans l'avant-projet soumis à la Municipalité, soit deux salles pouvant réunir chacune au moins 400 personnes, un vestibule central et les annexes nécessaires.

La Société du Casino sera légalement reconnue propriétaire de ces constructions et installations.

Elle gèrera et administrera ces immeubles conformément à ses statuts, qui prévoiront la désignation, par la Municipalité, d'un membre du Conseil d'administration et d'un suppléant.

Les plans définitifs de cette construction seront soumis à l'approbation de la Municipalité, qui laissera d'emblée toute latitude à la Société du Casino quant à la distribution intérieure des locaux.

III. La Société en formation prévoit la constitution d'un capital de 500,000 fr. comme nécessaire pour la mise à exécution de ces projets.

Elle compte se procurer la moitié de cette somme, soit 250,000 fr., par voie d'emprunt hypothécaire en premier rang sur l'immeuble et sur le mobilier et accessoires, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} décembre 1904 sur l'hypothèque des biens meubles.

La Commune de Lausanne, propriétaire du sol sur lequel sera édifié le Casino, autorise d'ores et déjà ledit emprunt, qu'elle garantira, si le créancier hypothécaire l'exige. La société du Casino s'interdit tout autre emprunt hypothécaire.

La Société du Casino s'engage à amortir totalement sa dette hypothécaire dans le terme de cinquante ans, dès la constitution de l'emprunt.

Dans le cas où la Société du Casino ne serait pas en mesure de payer ses annuités (intérêts et amortissements) pendant trois années consécutives, les constructions édifiées par elle sur le sol communal deviendraient, sans autre, avec leurs installations, mobiliers et accessoires hypothéqués, la propriété de la commune de Lausanne, avec la dette hypothécaire existante, à l'exclusion de toutes autres dettes et de tous engagements quelconques (engagements du directeur, musiciens, personnel, etc.).

IV. A l'expiration du délai de cinquante ans, dès le jour de la constitution définitive de l'emprunt prémentionné, la Commune de Lausanne deviendra, gratuitement, propriétaire de toutes constructions ou installations et ameublements quelconques, se trouvant sur son terrain et propriétés de la Société du Casino.

La Société du Casino s'interdit d'aliéner tout ou partie de ses biens sans le consentement exprès de la Commune de Lausanne.

V. La Société du Casino de Lausanne prend à sa charge la formation et le maintien permanent d'un orchestre complet d'au moins trente-cinq musiciens.

La Société du Casino administrera et entretiendra cet orchestre en lui maintenant le caractère artistique que possédait l'ancien orchestre symphonique de Lausanne. Sur plainte motivée, formulée par les sociétés chorales, le théâtre ou la presse, les conflits relatifs à cette question artistique seront tranchés, sans recours, par des experts nommés à réquisition de la Municipalité, conformément à la loi.

En cas de non-exécution de cet engagement, la Commune de Lausanne gèle la faculté, après mise en demeure signifiée par lettre chargée, de prendre possession, sans autre, de constructions édifiées par la Société sur le sol communal, avec leurs installations mobilières et accessoires.

Le choix et la réélection du directeur de l'orchestre devra être soumis à la ratification de la Municipalité.

A côté de concerts plus accessibles au grand public, la Société s'engage à faire donner au moins six concerts symphoniques par an. En outre, l'orchestre donnera chaque hiver au moins huit concerts populaires à prix réduits, dont les conditions seront réglées par la Municipalité.

L'orchestre sera mis, à des prix à dé-

battre, à disposition des directeurs de la Comédie et de l'Opéra, ainsi que des sociétés chorales de la ville ou des groupes constitués en vue de l'exécution de grandes œuvres musicales. En cas de désaccord, les prix seront fixés par des experts nommés, conformément à la loi, à la requête de la Municipalité.

Indépendamment des concerts populaires à prix réduits, prévus au paragraphe précédent, l'orchestre continuera à être à la disposition de la Municipalité pour donner, sur les promenades de la ville, des concerts gratuits au nombre de dix au moins.

La Société du Casino recevra de la Municipalité l'autorisation de donner des concerts et d'offrir des distractions au public tous les jours sans exception.

Dans le choix des distractions, un *modus vivendi* sera établi de façon à ne pas nuire au Théâtre de Lausanne, subventionné par la Commune.

VI. Le Casino de Lausanne-Ouchy sera exploité d'une façon conforme aux bonnes mœurs et à la bonne réputation de la ville de Lausanne.

Il ne pourra y être installé de jeux de hasard, sous quelque dénomination que ce soit.

VII. Les frais d'établissement de la plateforme, sur laquelle le Casino sera construit, seront supportés de compte à demi par la Commune et par la Société; cette dépense est évaluée à trente mille francs; un excédent éventuel sur ce devis sera supporté également par moitié par les parties.

Les plus-values qui pourraient être imposées dans le délai de cinquante ans, en raison du plan d'extension actuel ou des lots similaires, seront supportées, de même que les finances d'introduction d'étrangers, par la Commune propriétaire du sol.

Eglise nationale.

C'est à Morges, dans la salle du conseil communal, que, le mardi 4 juin, s'est réuni le conseil du III^e arrondissement ecclésiastique de l'Eglise nationale.

Après un culte de M. R. Bergier, pasteur à Morges, l'assemblée a entendu un remarquable rapport de son président, M. Horace-Louis Coulin, ingénieur, à Nyon, sur le ministère des pasteurs et la marche des paroisses.

M. Louis Demont, receveur à Morges, secrétaire, a présenté ensuite un résumé concis et clair des réponses des conseils de paroisses à la circulaire de la commission synodale sur la question du dimanche et des fêtes; celles-ci sont trop nombreuses et font par ce fait du mal, aux points de vue moral, religieux et économique.

À la suite d'un vœu de la paroisse de Crassier, l'institution d'un asile de vieillards a été étudiée par M. Robert Leroy, pasteur à Lussy sur Morges, vice-président, qui a présenté, sur cette intéressante question, un rapport fort bien fait et des plus complets, dont les conclusions ont été votées par le Conseil: « Le Conseil estime opportune et désirable la fondation d'un asile de vieillards; il charge une commission de faire une enquête étendue à cet égard et d'étudier les moyens d'exécution ».

Après la lecture des rapports sur les visites d'églises d'Arzier, Genollier et Saint-Cergues, la société de patronage pour apprentis a rendu compte de son activité, par l'organe de M. Leroy, pasteur, qui réclame de nouvelles ressources pour le maintien de cette œuvre utile.

M. Hofer, pasteur à Arzier, a renseigné le conseil sur la constitution d'un office de placement, qui est voté.

M. Gustave Secretan a dit le travail de la commission des Missions, qui a organisé une assemblée générale à Mont-sur-Rolle, et à Rolle une vente qui a produit 4000 fr. net.

Exposition Renervier.

Nous avons déjà signalé l'exposition des œuvres du bon et regretté peintre Julien Renervier, ouverte dans la salle de la Grenette jusqu'au 27 juin. Un modeste prix d'entrée est versé au profit des Colonies de vacances.

Des tableaux de Renervier, propriété particulière, sont venus enrichir cette exposition extrêmement remarquable. Il y a quelques beaux portraits, entre autres ceux de feu le professeur Eugène Renervier, frère du peintre, et de feu le célèbre philosophe Charles Secretan. Deux ou trois portraits de dames et d'enfants ne sont pas moins vivants.

Il y a surtout des paysages, de petits paysages vaudois, valaisans, italiens, etc. De même qu'un sonnet sans défaut vaut mieux qu'un long poème, de même une modeste aquarelle bien vivante vaut mieux qu'une grande toile souvent plus froide. Renervier a su rejoindre même les sites tels que Chillon (cherchez dans un coin, à droite, au fond, le n° 83, sauf erreur). Et partout il unit la gracieuse netteté du dessin à la splendide luminosité de la couleur.

C'est une galerie à visiter, sans faute.

Société d'horticulture.

A l'occasion de son exposition qui aura

lieu les 23 et 24 juin courant à Moudon, la Société vaudoise d'horticulture convoque une assemblée générale de ses membres pour le dimanche 23 juin, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de Moudon. Voici l'ordre du jour de cette assemblée :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée d'Yverdon.
2. Réception de nouveaux membres.
3. Distribution des récompenses pour les produits exposés.
4. Propositions individuelles.
5. Visite à l'exposition.

Les automobiles au Simplon.

C'est l'année dernière que la route du Simplon a été ouverte pour la première fois à la circulation des automobiles. Il résulte du rapport de gestion du gouvernement valaisan que cette année-là 103 automobiles ont traversé le col dans la direction Brigue-Gondo et 170 dans la direction inverse. Au total, 333 automobiles.

Trente-deux procès-verbaux ont été dressés contre des chauffeurs qui ne s'étaient pas conformés au règlement. Il y a lieu d'ajouter, d'ailleurs, qu'il ne s'agit que de contraventions légères aux dispositions légales.

Banque nationale suisse.

La Banque de Nyon (Baup et Cie) a été désignée comme correspondant officiel de la Banque nationale suisse pour la contrée de Nyon et Valorbè; ces deux places deviennent, par ce fait, places bancaires.

Vaudois à l'étranger.

Un de nos compatriotes, M. Henri Andemans, professeur au collège d'Arras, qui avait déjà reçu les palmes académiques, à la suite des nombreux succès obtenus par la société de gymnastique qu'il dirige avec talent et dévouement, a été promu par le gouvernement français officier de l'instruction publique.

Un exercice tactique.

Le comité de la sous-section de Lausanne de la Société suisse des officiers organise un concours tactique, qui est fixé au dimanche 16 juin, et dont le programme, approuvé par le comité cantonal, comporte :

- 1^o pour le matin : un exercice tactique dans le terrain, dirigé par le lieutenant-colonel Ch.-Ed. de Meuron;
- 2^o pour l'après-midi : un tir de campagne au pistolet ou au revolver, suivi d'un tir individuel à prix, dirigé par le capitaine d'état-major A. Foalet à Gobet.

L'exercice tactique prévoit pour l'infanterie des tâches de commandants de bataillon, de commandants de compagnie, d'officiers patrouilleurs; pour les autres armes, des tâches de commandants d'unité ou de reconnaissance, suivant les inscriptions. Tenue : vareuse, casquette, sabre (arme à feu pour les tireurs). Les cartouches seront touchées sur place. Exceptionnellement, pour les membres qui s'annoncent comme spectateurs, tenue civile (même s'ils prennent part au tir).

Protection des oiseaux.

On nous écrit de Rolle :

« On parle beaucoup de la protection des oiseaux, on en a parlé trop même, chacun tenant à dire son mot; mais personne n'agit lorsqu'il s'agit de les protéger réellement.

« A part l'homme qui les mange et les gamin qui les déniché, les oiseaux ont une infinité d'ennemis parmi les animaux eux-mêmes. Ainsi j'ai vu un épervier, dit vulgairement « la criblette », entrer à un mètre à l'intérieur de ma chambre pour y saisir un canari se trouvant dans une cage posée sur une table, devant la fenêtre. Je me trouvais moi-même dans la chambre, occupé à lire. J'ai immédiatement frappé des mains, mais le voleur n'en est pas moins reparti avec la tête et une partie du corps de mon canari.

« Un autre ennemi des oiseaux, c'est le serpent. J'ai eu l'occasion de voir une vipère sucer des œufs de rouge-gorge; il est inutile de vous dire que la vipère y a laissé sa peau; j'ai profité de l'occasion qui se présentait pour assourir sur cet exemplaire la vieille rancune que l'homme prouve vis-à-vis du serpent.

« Je puis aussi vous citer l'épaveur comme un grand destructeur d'œufs; je l'ai vu plusieurs fois à l'œuvre. Il les prend avec ses pattes de devant et les suce les uns après les autres.

« Aussi combien peu de couvées qui viennent à bien! Ce printemps, je connaissais neuf nids de merles, dont un seul est arrivé à bon port. Quatre ont été vidés avant l'éclosion, les quatre autres après; deux des dernières couvées furent mangées par les chats et une déniché par des gamins.

« Les couvées de corbeaux sont très recherchées par les gourmets; ils attendent le moment où ils vont quitter le nid pour les capturer.

« Quelles mesures faudrait-il prendre pour protéger ces amis de l'agriculteur? Car on ne peut pourtant pas exterminer les éperviers, les chats, les éperviers, les serpents, ni les gosses. Mais ces derniers, comme les hommes eux-mêmes, devraient bien comprendre le mal qu'ils font.

» Ceux qui habitent ce printemps les rives du lac de Constance doivent connaître la valeur des oiseaux: si la population de ces régions-là n'en avait pas énormément détruit, elle n'aurait pas eu à souffrir autant de l'envasement des hameçons. Ch. P. »

Eglise nationale.

Le conseil du IV^e arrondissement ecclésiastique a eu à Bière, mardi, sa séance annuelle sous la présidence de M. Alfred Aubert, commandant d'arrondissement à Aubonne.

Après un culte d'ouverture de M. Charles Marguerat, pasteur à Cuarnens, MM. Alfred Aubert, président; Gustave Colomb, pasteur à Vuiffens; Robert Curchoy, pasteur à Apples, ont présenté, sur les inspections des paroisses de Colombier, Grancy et l'Isle, des rapports adoptés sans discussion.

M. Constant Jaccard, pasteur à Gimel, a donné lecture du rapport général du bureau du conseil sur l'état des paroisses non inspectées, ainsi que le rapport relatif au questionnaire posé par la commission synodale concernant « les fêtes et la sanctification du dimanche ». Bien que fort long — la lecture en a duré plus d'une heure — il a été écouté avec une attention soutenue.

Conformément à une proposition de son bureau, amendée par M. Colomb, le Conseil a voté, à l'unanimité, après discussion, le vœu suivant :

« Considérant que, dans notre canton, l'Eglise et l'École, ayant une base également constitutionnelle et légale, sont appelées à entrer en collaboration et non en conflit, le Conseil du IV^e arrondissement émet le vœu que si l'on juge utile de mentionner l'enseignement religieux donné aux catéchumènes dans le règlement scolaire, celui-ci reste en harmonie avec le règlement, y relatif, élaboré par le Synode et approuvé par le Conseil d'Etat. »

Sur la proposition de M. Edouard de Perrot, pasteur à l'Isle, le Conseil a prié son bureau de mettre à l'étude la question de la fondation d'un asile de vieillards dans l'ouest ou le nord du canton.

Concert à Montriond.

Le concert de dimanche matin 9 juin, à 10 3/4 heures, sera donné à Montriond par l'Harmonie lausannoise.

Education de la jeunesse.

On nous écrit :

« Dans son assemblée générale tenue à Berne le 15 mai, la Société suisse pour l'éducation de la jeunesse et pour le bien public (Verband für Jugendzuehziehung und Volkswohlfahrt), dont le siège est à Saint-Gall, s'est occupée de questions intéressant la Suisse française aussi bien que la Suisse allemande. Son ordre du jour portait entre autres des renseignements sur les établissements scolaires de la Suisse et de l'étranger. (Bureau Prudentia, Zurich) et sur les livres d'adresses de la Suisse. »

« Cette association, qui a pour but l'éducation morale et pacifiste de la jeunesse et du peuple, éprouve le très vif désir de se faire connaître dans la Suisse française, d'y gagner des sympathies et d'y étendre son activité. Pour y parvenir, elle cherche à répandre dans nos cantons romands son organe hebdomadaire, le *Schweizer Volksfreund*, dont une partie pourrait à l'avenir être rédigée en français. Son rédacteur, M. G. Schmid, à St-Gall, serait disposé à donner tous les renseignements voulus sur le but et l'activité pratique de la Société et serait heureux d'acquiescer la collaboration de ceux qui s'intéressent aux questions d'éducation. »

Ventes de lait.

La Société de fromagerie d'Aclens a vendu son lait pour une année, dès le 1^{er} octobre (environ 300,000 kg.), à 16,3 cent. le kg., plus 600 fr. de location, à M. Henri Gilgen, à Aclens.

La Société de fromagerie de Crans a vendu son lait, de gré à gré, pour un an, dès le 1^{er} octobre (environ 300,000 kg.), à M. Francis Stokly, preneur pour la quatrième année, au prix de 16,7 cent. le kg., plus 600 fr. de location, Eau, lumière et moteur électrique.

La Société de fromagerie de Marchissy a vendu son lait de gré à gré pour le prix de 14,2 cent. les mois d'hiver et 15,2 cent. les mois d'été, plus 200 fr. de loyer, à M. Gustave Bassin, laitier actuel.

La Société de fromagerie de Reverolles a vendu à M. Louis Monney, pour la troisième année, son lait au prix de 15,5 centimes le kg., à partir du 1^{er} octobre prochain, plus 500 fr. de loyer, abonnement à la lumière électrique et au moteur.

La Société de fromagerie de St-Oyens a vendu son lait pour une année, dès le 1^{er} octobre (environ 150,000 kilos), au prix de 15,1 c., plus 310 fr. de location, à M. Auguste Grosjean, à St-Oyens, preneur pour la troisième année.

MONTRÉUX. — Don généreux. — Le Bureau d'Assistance publique de Montréux a reçu avec reconnaissance une somme de 500 fr. en part de la famille de M. le Dr Carrard fils, en souvenir de son regretté chef, feu M. le Dr Carrard père.

Feuille d'Avis de Lausanne

ET RÉSUMÉ DES NOUVELLES

PARAISSANT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE

PRIX DU NUMÉRO : 5 CENTIMES

Les Abonnements et Annonces sont payables d'avance. — Les lettres et envois doivent être affranchis

PRIX D'ABONNEMENT

Price au Bureau	Expédiée franco dans toute la Suisse	
2 fr. 50	3 mois	3 fr.
4 fr. 50	6 mois	5 fr. 50
8 fr.	Un an	10 fr.

Pour l'Étranger, le port en sus

PRIX D'INSERTION

10 centimes la ligne ou son espace
Une ligne seule 20 c.
15 c. la ligne pour les Annonces non cantonales

ABONNEMENTS D'ANNONCES

avec 10 et 15 % de rabais.

Bureaux d'Administration et de Rédaction : Place de la Palud, 22, vis-à-vis de la fontaine

AVIS OFFICIELS

Votation du 9 juin 1907

Bureau électoral de St-Laurent

41424. Le local de la Grenette étant occupé, la votation du 9 juin 1907, pour la section de St-Laurent, aura lieu dans une des salles d'école situées dans l'ancien bâtiment de Musée Arlaud, entrée par la terrasse inférieure.

Lausanne, le 4 juin 1907.

Greffier municipal.

Votation du 9 juin 1907.

41657. Les opérations ont été arrêtées comme suit :

Samedi 8 juin, aux bureaux de la Salle centrale et de la Gare seulement. — Ouverture du scrutin de 5 à 8 heures du soir.

Les employés faisant le service des trains sont autorisés à voter le samedi soir à la Gare jusqu'à 11 heures.

Dimanche 9 juin, dans tous les bureaux. — Ouverture du scrutin de 11 heures du matin à 3 heures du soir.

Réunion du bureau général à l'Hôtel-de-Ville dimanche 9 juin, à 5 heures du soir.

Lausanne, le 4 juin 1907.

Bureau général.

ASILE DE CERY

41884. La Direction de l'Asile demande des infirmiers et infirmières.

Traitement annuel :
Pour les infirmiers, de 500 fr. à 950 fr.
Pour les infirmières, de 400 fr. à 800 fr.

Se présenter personnellement au directeur en produisant les certificats de service.

Département de l'Intérieur.

MISES PUBLIQUES

MISE DE FOIN

40049. La Municipalité d'Ecublens fera miser, le lundi 10 juin courant, dès les 8 heures du matin, la récolte en foin des prés communaux.

Terme pour le paiement de la moitié du prix d'échute.

La mise commencera aux Chentres des Bois, à 8 heures précises.

Aussitôt après la fin de la mise, il sera procédé à un deuxième tour des parcelles qui ne seront pas régularisées, conformément aux conditions.

Ecublens, le 1^{er} juin 1907.

Greffier municipal.

Mise de foin à Chavannes

41320. L'hoirie de J.-L. Menétray et Eue Menétray feront miser les récoltes de foin de leurs propriétés le **mardi 11 courant**, dès les 6 1/2 heures du soir. — On commencera en Reglin pour terminer avenue de la Gare.

MISE DE CHÉDAIL et récolte

41400. **Mardi 11 juin 1907.** dès 1 h. après midi, François Cordey, au Crêt Rouge, Savigny, exposera en mise publique, pour cause de réparations, 5 mères-vaches portantes, 2 bœufs de 2 à 2 1/2 ans, 2 dits de 18 mois, quelques porcs de 6 mois, plus la récolte en foin, regain, graines d'automne et du printemps d'une trentaine de poses.

Terme pour le paiement.

Mise de foin et regain

à la Gantenez s/Lutry, le samedi 15 juin 1907, dès midi, M. Parisod exposera en mise publique les récoltes en foin et regain de la dite compagnie, de la contenance de 18 poses.

Terme pour le paiement.

AVIS DE CONCOURS

Un concours est ouvert pour la

Démolition et la vente des matériaux des bâtiments suivants :

1^o En gare de Lausanne : Les deux anciens bâtiments de la Razude (bureaux de la voie et de la petite vitesse).

2^o En gare de Renens : Le bâtiment Musy, le bâtiment à voyageurs et celui de la manutention.

On peut consulter les conditions au bureau 69, bâtiment d'administration C. F. F., à Lausanne, où l'on délivrera les formulaires de soumission.

Les offres peuvent être faites séparément pour chaque bâtiment. Elles seront envoyées à la Direction soussignée, sous pli fermé portant la suscription : « Démolition de bâtiments à Lausanne et à Renens », pour le 1^{er} juillet 1907.

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs offres jusqu'au 1^{er} août 1907.

Lausanne, le 3 juin 1907.

Direction du 1^{er} arrondissement des C. F. F.

TOMBOLA

organisée par la

Caisse de Secours en cas de Maladie

DE LA

Société mixte des Employés de Commerce et de Bureaux de Lausanne

en faveur de son fonds de réserve

Autorisée par décision de la Préfecture du district de Lausanne en date du 18 décembre 1906 (Loi de 1878, art. 4).

1^{er} lot : 300 fr. -- 2^o lot : 200 fr. -- 3^o lot : 100 fr.

4^o lot : 50 fr. -- 5^o lot : 30 fr.

6^o lot : 20 fr. en espèces. -- Nombreux lots en nature.

Prix du billet : 50 CENTIMES

Tirage le 4 août 1907

Les billets sont en vente dans les nombreux dépôts de la ville et chez les membres du Comité de la Caisse de secours en cas de maladie.

S'adresser, pour tous renseignements et demandes de carnets, à **M. Marius Moreillon, avenue de Rumine 31.**

Les 6 premiers lots sont exposés dans les vitrines de **MM. Meyer et Chapuls, rue du Pont,**

La Compagnie du chemin de fer à voie normale MARTIGNY-ORSIÈRES

met en soumission les travaux d'infrastructure et de pose de la voie de la première section : Martigny Gare C. F. F. à Bovernier, comprenant entre autre environ

130.000 m. cube de déblais. — 175 mètres de tunnel. — 13.000 m. cube de maçonnerie sèche. — 17.000 m. cube de maçonnerie à mortier.

Les plans, profils et cahiers des charges peuvent être consultés dans les bureaux de **MM. de Vallière et Simon, Ingénieurs-Consuls**, 1, place de la Cathédrale, Lausanne, et à Martigny-Bourg à partir du 10 juin.

Les soumissions sous pli cachetés portant la suscription : « Soumission pour le Martigny-Orsières » devront être adressées pour le 19 juin à 3 heures du soir au secrétaire de la Compagnie **M. J. Vallotton, avocat**, rue Pépinet 2, Lausanne, qui à l'heure dite les ouvrira en séance publique à son bureau.

Compagnie du Chemin de fer Martigny-Orsières

Le Président du Conseil d'administration :

A. GALLAND, banquier.

Le Secrétaire :

J. VALLOTTON, avocat.

Fromages Gruyère et du Jura

Nous expédions par pièce de 15 à 25 kg. et par colis postal de 5 à 10 kg., les meilleurs fromages suisses.

Maigre, 1^{er} choix, 0.70 et 0.80 le 1/2 kg. | Mi-gras fin goût, 85 et 90 le 1/2 kg.
Maigre, 2^o choix, 0.60 et 0.65 le 1/2 kg. | Gras de Montagne, 1.10 et 1.20 le 1/2 kg.

Pour dessert et petit ménage, petite pièce de gras de 5 kg. à fr. 2.30 le kg. — S'adresser par correspondance à **A. Mallard, à Châtillens-Oron (Vaud).** Rabais aux négociants par 6 et 12 pièces.

MISE DE FOIN

41745. **Mardi 11 juin**, dès 4 heures, à la Grange, Montricher près le Mont, il sera misé le foin d'environ 24 poses en parcelles d'une pose et de demi-pose. Terme pour le paiement.

MISE DE FOIN

41808. **Le mercredi 13 juin**, à 2 h. de l'après-midi, au Cercle de l'Égalité, à Vuflens-la-Ville, le curateur de la succession soumise à bénéfice d'inventaire de François Desponds-Montagnon, exposera en mise publique et aux conditions qui seront lues, la récolte en foin pendante sur le domaine de la dite succession, d'une contenance d'environ 28 poses, divisée en un certain nombre de parcelles.

La mise aura lieu au comptant

Pour renseignements s'adresser à **M. A.M. Beuvegnin, syndic à Vuflens-la-Ville**, gérant de ces immeubles.

Donné à Dailens ce 5 juin 1907.

Le Juge curateur :
H. CÉYTAUX.

Mise de récoltes

41447. **Le mercredi 13 juin 1907**, dès 2 h. de l'après-midi, **Alfred Cavin** exposera en mise sur place, les récoltes en foin, regain et graines diverses de 17 parcelles représentant environ 17 poses.

Ancien domaine **Marc Cordey**, à la Tanitérennaz rière Savigny.

Conditions favorables de paiement.

Mise de bétail et récoltes

Jeudi 20 juin 1907, dès 1 h. après midi, **Charles Agnet** domicilié au Martinet r. Savigny, exposera en mise publique, 2 bœufs, un de 3 ans et un de 15 mois, 1 vache, 3 génisses de 10 à 15 mois, plus la récolte en foin et regain de l'année, d'environ 8 poses, environ 1200 kg. de paille en 3 lots, un fort train de char à fêche, plus 4 lots de perches et fourrons.

Terme pour le paiement.

FONDS A VENDRE

Beaux terrains

bien situés

entre les routes de Prilly et Renens, sont à vendre en bloc ou par grandes parcelles. 30 fr. la perche en moyenne. Belle vue. S'adresser à l'étude du notaire **E. FÉREX**, Petit-Chêne 7.

A vendre à Neuchâtel

dans quartier prospère

un immeuble ayant 3 appartements et magasin, succursale d'une des premières maisons de denrées coloniales de la place.

Pour visiter et traiter s'adresser à **François Chollet, Pares 12, Neuchâtel.**

A vendre

plusieurs bâtiments de rapport et de construction récente, ainsi que quelques villas très bien situées, à Lausanne ou aux environs.

Terrain pour construction, à Lausanne, Lutry, Rosaz, Le Mont et Renens.

H. Eucherot, gérant, place St-François 1 (ancienne Poste).

A VENDRE

Immeuble de rapport comprenant 3 bâtiments contigus, de construction récente, Soleil et bon air. Appartements de 350 à 450 fr. Location assurée. Rapport brut 7 %.

S'adresser étude **Rochat et Allamand**, rue de Bourg.